

Le projet éolien Roc'h Glaz de Plougras

Un parc de 4 éoliennes, de puissance totale de 8 à 16 MW

Ce projet répond à l'objectif de développement des énergies renouvelables et à une logique économique du territoire. Avec un maximum de 4 éoliennes de 150m en bout de pale, le parc pourrait produire jusqu'à 31 500 MWh d'électricité décarbonée, ce qui pourrait alimenter jusqu'à 7 300 foyers (chauffage inclus).*

*source : ADEME



Un projet de territoire

Le projet éolien Roc'h Glaz, un projet concerté et adapté au territoire dans lequel il s'inscrit.

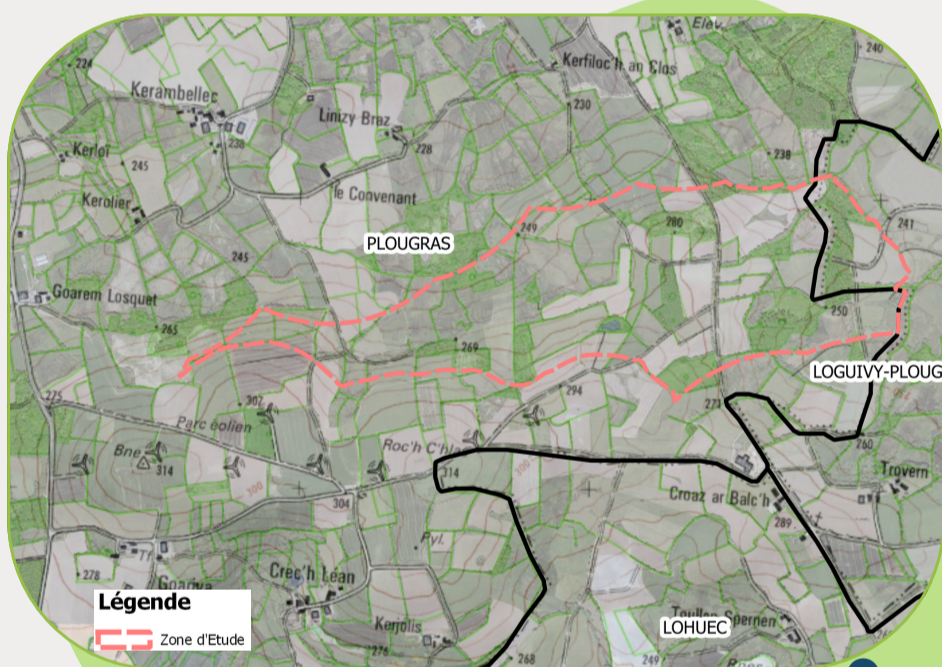
Des retombées fiscales intéressantes pour les collectivités locales : aussi bien pour les communes d'accueil, la communauté d'agglomération et le département.

80 %

La principale recette est l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) dont l'exploitant du parc éolien est redevable dès la mise en service du projet. L'IFER s'élève aujourd'hui à environ 7 820€/MW installé et par an.

La commune de Plougras percevra 20% de ces recettes, les 80% restants étant répartis entre Lannion Trégor Communauté, et le Département des Côtes d'Armor.

L'installation du parc générera donc plus de 100 000€ de recettes par an.



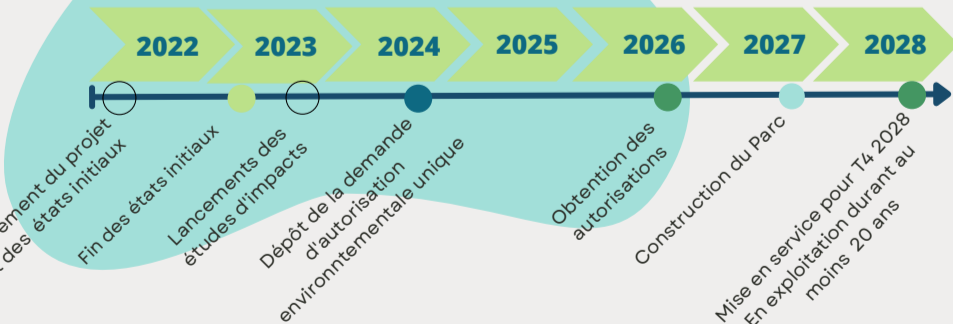
Zone d'études

En parallèle du parc existant de Menez Goariva, la zone d'étude s'étend jusqu'à la limite communale avec Loguivy-Plougras. Cette zone orientée Est-Ouest de 2,5km de long et 800m de large suggère une implantation en cohérence avec l'existant. Le site est majoritairement constitué de parcelles agricoles.

Calendrier prévisionnel

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à sa mise en exploitation.

Les partenaires ont lancé les premières études environnementales dès le mois de Mars 2022, l'objectif calendaire de dépôt du dossier de demande d'autorisation étant fixé courant 2023. La construction du projet pourrait intervenir en 2027.



Une société projet

La société Quénéa développeur historique de projets éoliens accompagnée de la SEM Lannion Trégor et la société Bernard Bonnefond, investisseur privé et propriétaire du parc éolien actuel de Plougras, s'engagent ensemble dans le développement d'un nouveau parc au sein de la société projet "Roc'h Glaz Energies" récemment créée.

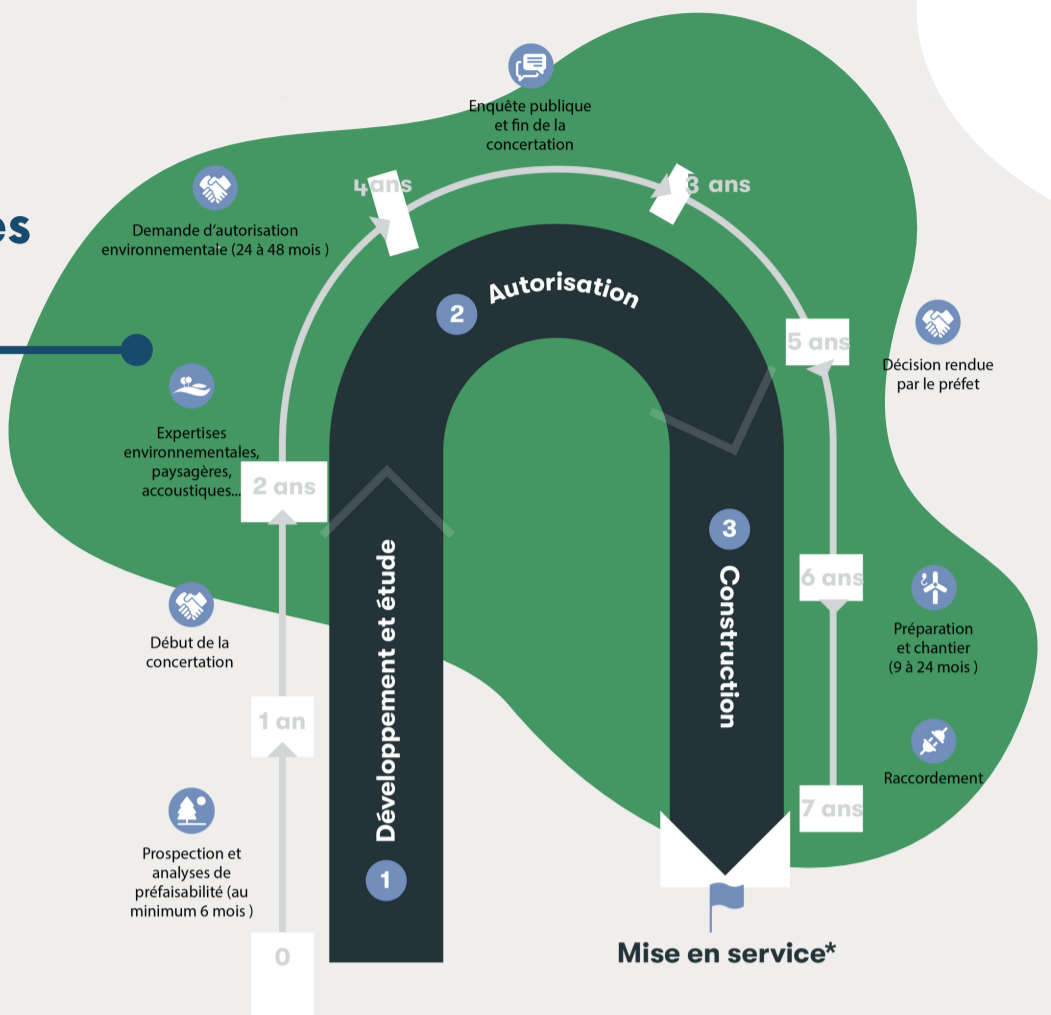


Vos interrogations sur l'énergie éolienne

Les grandes étapes d'un projet

La réglementation en France est l'une des plus strictes d'Europe.

Toute construction de parc fait l'objet d'études rigoureuses et argumentées avant d'être présentées à divers services de l'Etat, de la collectivité d'accueil et des citoyens.



Stimulation de l'économie local
25% du montant total d'investissement dans un parc éolien revient à des entreprises locales



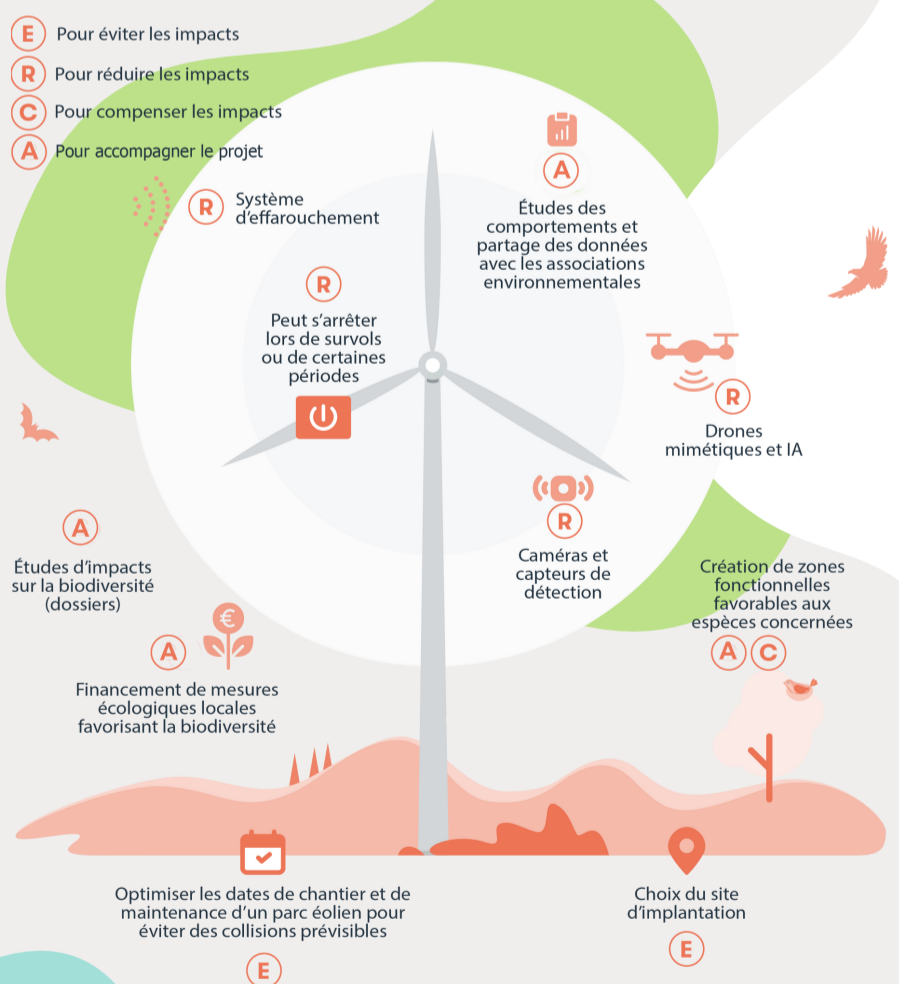
Une source de dynamisme pour les territoires

L'éolien étant une énergie renouvelable produite localement, une partie des revenus bénéficie directement aux collectivités et permet notamment aux communes rurales de pallier la disparition de certains services publics et de réaliser des projets aux services de la population.

Des impacts environnementaux maîtrisés

L'approche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) est aujourd'hui la règle en matière d'implantation de parcs éoliens.

A celle-ci peuvent s'ajouter des mesures de suivi et d'accompagnement dans une démarche globale de transition.



Le démantèlement concerne les éoliennes, les postes de livraison et les câbles du réseau électrique.

Ses règles sont strictes. Elles exigent l'excavation totale des fondations « jusqu'à la base de leur semelle » et précisent que les aires de grutage et les chemins d'accès devront être remis en état.

A compter du 1er janvier 2024, tout nouveau parc autorisé devra, en fin de vie, respecter 95% de revalorisation de sa masse totale, fondations incluses.

Le démantèlement d'un parc éolien

La durée de vie moyenne d'un parc éolien est d'environ 20 ans. Une fois en fin de vie, on enlève tout, on recycle les matériaux et on remet le site dans sa configuration originelle.